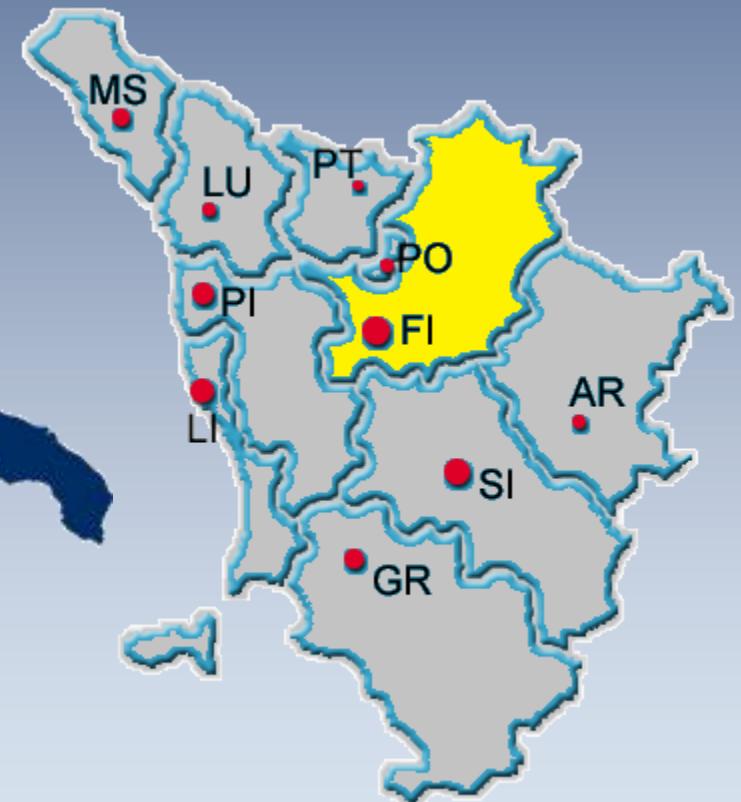




**Bienvenus au cours de formation civique et
d'information sur la vie civile en Italie!
Et bienvenus en Toscane!**



Cours de formation civique et d'information sur la vie civile en Italie

Vidéo de la durée de cinq heures divisé en cinq parties



Programme de la journée

H 8.30 Enregistrement des participants

H 9 – 10 vision de la première partie du vidéo dans le but de connaître les principes fondamentaux de la Constitution Italienne (les droits et les devoirs, l'organisation de l'Etat Italien)

H 10 – 11 vision de la deuxième partie du vidéo dans le but de connaitre quels sont les bureaux de l'Administration Publique auxquels s'adresser pour le regroupement familial, le permis de séjour , ou bien le permis de conduire (Préfecture, Préfecture de Police, Commissariats , Carabiniers, Guardia di Finanza (la Police financière), Motorizzazione civile (le bureau pour l'immatriculation des véhicules)

H 11 – 11.15 Pause

Cours de formation civique et d'information sur la vie civile en Italie



Programme de la journée

H 11.15 – 12.15 vision de la troisième partie du vidéo dans le but de connaître le monde du travail et de l'emploi (les impôts, les contributions, la pension, la déclaration des revenus, les syndicats), le Système Régional Sanitaire (le choix du médecin de famille, les services des polycliniques de consultation sur les territoire, les vaccinations), les compétences des Communs (enregistrement à l'Etat Civil, l'assistance sociale)

H 12.15 – 13.15 vision de la quatrième partie du vidéo dans le but de connaître le milieu de l'école (l'enregistrement des enfants, les cours d'italien pour les adultes)

H 13.15 – 14.15 vision de la cinquième partie du vidéo dans le but de connaître l'organisation de la ville, de la vie en copropriété (les usages, les moeurs et les règles de coexistence), la récolte des déchets différenciée, et enfin où il faut s'adresser pour tout besoin (Bureau Immigration près la Mairie)

Cours de formation civique et d'information sur la vie civile en Italie



A NE PAS OUBLIER :

1. La Mairie de résidence représente le point de repère pour tout besoin
2. Pour tout renseignement il faut consulter le site **PAeSI** (Pubblica Amministrazione e Stranieri Immigrati) www.immigrazione.regione.toscana.it et envoyer une mail à : immigrazione.pref_firenze@interno.it
- 3 Un autre site à consulter: **Portale Integrazione Migranti**
www.integrazionemigranti.gov.it
4. Au fin d'apprendre la langue italienne il est très important de fréquenter des cours de langue italienne.